

Convention de partenariat

Entre

L'académie de Versailles

et

la Fédération Française du Bâtiment Région Ile de France
(Yvelines, Essonne, Val d'Oise)

SOMMAIRE

I.	PRÉAMBULE	4
II.	CHAMPS DE LA PRESENTE CONVENTION	4
III.	AXES DE COLLABORATION	4
1.	Evolution des métiers, des formations et des diplômes	4
1.	Carte des formations	4
2.	Adaptation de l'offre de formation aux besoins de la profession	5
2.	Information et orientation	5
3.	Formation professionnelle initiale et insertion des jeunes	5
4.	Formation continue des personnels de l'éducation nationale.....	6
5.	Formation continue des salariés du secteur	6
6.	Validation des Acquis de l'Expérience.....	6
7.	Intervention des professionnels et des CET	6
8.	Communication.....	7
IV.	MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE	7
1.	Composition et mission du comité de pilotage.....	7
2.	Composition et mission des groupes techniques opérationnels.....	8
V.	DURÉE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE.....	9

CONVENTION ACADÉMIQUE DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

- L'académie de Versailles,
représentée par Monsieur Pierre-Yves DUWOYE, Recteur de l'académie,
Chancelier des universités

désignée ci-après par « l'académie »

et

- La Fédération Française du Bâtiment Région Ile de France (Yvelines, Essonne, Val d'Oise),
représentée par Jacques LETORT, Président

désignée ci-après par « la fédération »

I. PRÉAMBULE

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la Convention générale de coopération en Ile de France signée le 30 novembre 1995 par les Recteurs des académies de Versailles, Créteil et Paris et les Fédérations du Bâtiment et des Travaux Publics d'Ile de France (FFB Grand Paris, FFB Ile de France 78-91-95, FFB Ile de France Est, FRTF IDF et Fédération des SCOP). Cette déclinaison académique est pilotée par la FFB Région Ile de France qui en portera connaissance aux autres fédérations signataires de la convention générale de coopération.

Dans le contexte économique tendu, il est primordial pour la profession de se préparer à la reprise. Avec un âge moyen de 40 ans, le secteur a de forts besoins en renouvellement et fait toujours état d'un déficit de main d'œuvre qualifiée dans certains métiers. C'est pourquoi les deux parties s'engagent dans un partenariat en vue de contribuer à la formation des compagnons, des techniciens et du personnel d'encadrement.

Elles veilleront à mettre en œuvre ce partenariat en prenant en compte la situation spécifique à chacun des métiers du secteur afin de favoriser un équilibre entre effectifs salariés, niveaux de qualification, effectifs en formation par métier et niveaux de diplôme.

Intégrant le concept d'«Education et Formation Tout au Long de la Vie», (EFTLV) les deux parties mettent tout en œuvre pour accueillir tous types de public, des jeunes en formation initiale, mais également des demandeurs d'emploi et des salariés en formation continue.

Dans le contexte économique actuel, cette ouverture à différents publics est l'opportunité pour la branche du bâtiment de trouver des réponses adaptées aux enjeux du secteur notamment ceux liés à la transition énergétique et au nouveau Grand Paris.

II. CHAMPS DE LA PRESENTE CONVENTION

La FFB Région Ile de France couvre les territoires des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise.

Les établissements particulièrement concernés par cette convention académique du fait de leur spécialisation BTP sont les suivants :

- Lycée Jean MOULIN au Chesnay (78)
- Lycée Villiers Saint Frédéric à Viollet le Duc (78)
- Lycée Antoine LAVOISIER à Porcheville (78)
- Lycée Auguste PERRET à Evry (91)
- Lycée Gustave EIFFEL à Massy (91)
- Lycée Jean Pierre TIMBAUD à Brétigny sur Orge (91)
- Lycée Pierre Mendes France à Ris Orangis (91)
- Lycée Le Corbusier à Corneilles en Parisis (95)
- Lycée Pierre Mendes France à Villiers le Bel (95)

Pour autant, les sections bâtiment existantes dans d'autres établissements ne seront pas exclues de la présente convention, notamment dans le cadre de l'étude de la carte des formations.

III. AXES DE COLLABORATION

1. Evolution des métiers, des formations et des diplômes

1. Carte des formations

L'académie et la fédération s'engagent mutuellement à s'informer chaque année des évolutions de l'offre de formation, qu'elles relèvent de la formation initiale sous statut scolaire ou sous contrat d'apprentissage ou de la formation continue. L'objectif commun est la recherche de la cohérence de l'offre et de la complémentarité des voies de formation.

Pour cet échange, les parties conviennent d'organiser une rencontre par an sous la forme d'un groupe technique opérationnel, ayant notamment cet objet et qui se situera, autant que faire se peut sur le mois de novembre.

Les services concernés de l'académie inciteront les établissements de la filière, en particulier les lycées labellisés « lycée des métiers » à se rapprocher de la fédération pour examiner toute évolution concernant ses formations ou ses partenariats.

Par ailleurs, l'académie s'engage à transmettre pour avis aux partenaires sociaux de la branche, réunis au sein de la CPREF BTP IDF, toute demande d'ouverture, fermeture ou transformation de formations en apprentissage. Ces projets seront préalablement étudiés avec la fédération et des partenariats avec les CFA de la profession pourront être envisagés. Ainsi, la fédération pourra soutenir les projets retenus via ses représentants au sein de la CPREF BTP IDF.

2. Adaptation de l'offre de formation aux besoins de la profession

Compte tenu des délais de mise à jour des diplômes au sein des CPC (Commissions Professionnelles Consultatives) et des évolutions constantes des métiers du bâtiment, la rencontre annuelle pourra être l'occasion pour les représentants des chambres professionnelles de la fédération de porter les évolutions techniques souhaitées à la connaissance de l'académie. L'académie examinera l'intégration, dans la mesure du possible, des adaptations nécessaires dans le cadre des diplômes existants.

2. Information et orientation

La fédération, les services compétents de l'académie – S.A.I.O. et D.A.E.T., et les établissements de formation organiseront une information large sur les métiers, les carrières et les formations du bâtiment – sous statut scolaire et en apprentissage. Cette information sera principalement destinée aux garçons et filles des classes de quatrième et troisième, aux chefs d'établissement, aux professeurs principaux des collèges, aux conseillers d'orientation psychologues, aux associations de parents d'élèves, mais également aux élèves des lycées d'enseignement général.

Les visites de chantiers – organisées par la fédération dans le cadre de l'opération « Les Coulisses du Bâtiment » et les périodes d'immersion en lycée professionnel ou en CFA constituent un moyen privilégié pour montrer les réalités professionnelles de la branche et s'intègrent au Parcours Individuel d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde Économique et professionnel mis en place dans les collèges et lycées.

Pour faciliter les relations directes entre les entreprises de la fédération et les établissements scolaires, les chargés de mission école-entreprise dans les départements seront les interlocuteurs privilégiés.

Les actions menées en matière d'information et d'orientation des jeunes entreront dans le cadre des activités du « Club des partenaires » dont la fédération est signataire de la charte de partenariat.

Les manifestations innovantes seront mises en avant par la fédération auprès des professionnels et par l'académie auprès des établissements. La fédération et l'académie s'engagent par ailleurs à favoriser localement l'organisation de manifestations regroupant plusieurs établissements. Ce type de manifestation permet une meilleure mobilisation des professionnels et donc une meilleure information des jeunes en orientation.

3. Formation professionnelle initiale et insertion des jeunes

Les deux parties favorisent le développement de formations par l'apprentissage, voire des parcours au cours d'un cycle de formation combinant une période sous statut scolaire et une période sous statut d'apprenti, dans les lycées publics du bâtiment. Ces formations doivent s'inscrire dans le schéma régional de développement des formations. Prenant en compte l'implantation des CFA existants dans les départements de l'académie, les parties conviendront des modalités de partenariat les plus appropriées pour la mise en place de ces formations par apprentissage dans les lycées publics.

En outre, les deux parties rappellent l'intérêt des périodes de formation en milieu professionnel pour les élèves sous statut scolaire.

La fédération s'engage à encourager les entreprises à accueillir les jeunes, l'académie s'engage, elle, à mettre en place les dispositifs et documents favorisant la préparation et le suivi de ces périodes de formation et à communiquer le calendrier des stages et PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) des établissements scolaires à la fédération.

Dans ce cadre, la fédération encourage ses entreprises adhérentes à utiliser le portail national « Mon stage en ligne » géré par l'ONISEP. En tout état de cause, CEFBat, la Cellule Emploi Formation du Bâtiment d'Ile de France relayera sur ce portail les offres de stages que les entreprises lui confieraient.

Le renouvellement de l'encadrement est un enjeu majeur pour les PME du BTP et de nombreuses opportunités d'emploi sont offertes aux jeunes. Les deux parties s'engagent donc à mettre en œuvre des actions favorisant les relations entre les étudiants de l'enseignement supérieur et les PME du secteur du bâtiment. Par ailleurs, sur sollicitation des enseignants, et pour aider ces élèves à se préparer à leur mission de futur encadrant de chantier, la fédération pourra intervenir ponctuellement dans les domaines juridiques : marchés publics, sous-traitance...

4. Formation continue des personnels de l'éducation nationale

Convaincus de la pertinence de l'opération « un jour en entreprise », les deux parties conviennent de relancer cette action. La fédération fera connaître les dates possibles d'accueil des enseignants (professeurs de collège et professeurs principaux notamment) et les inspecteurs pédagogiques inciteront les enseignants qui n'en auraient pas encore bénéficié à s'y inscrire.

Par ailleurs, sur sollicitation du rectorat, la fédération communiquera les possibilités d'accueil en entreprise pour les stages que doivent effectuer les personnels de direction et inspecteurs stagiaires dans le cadre de leur formation statutaire.

Enfin, la fédération communiquera les dates des réunions départementales des sections professionnelles ainsi que les sujets abordés aux chefs de travaux des établissements bâtiment afin qu'ils puissent les communiquer aux enseignants techniques des sections bâtiment. Ces rencontres ont semblé opportunes aux deux parties pour favoriser l'échange entre les enseignants et les professionnels.

5. Formation continue des salariés du secteur

Afin de répondre aux besoins en formation des salariés et des demandeurs d'emploi désireux d'intégrer le secteur, l'académie fera connaître à la fédération l'offre de formation spécifique du réseau des GRETA de l'académie.

La complémentarité des offres de formation du réseau des GRETA et de celles des organismes de la branche fera l'objet d'un échange lors de la réunion annuelle du groupe de pilotage.

6. Validation des Acquis de l'Expérience

Pour favoriser l'accès à la certification par la VAE pour les salariés des entreprises du secteur, les deux parties conviennent d'informer les entreprises et salariés du secteur souhaitant obtenir un diplôme dans le cadre d'une VAE des dispositifs existants au sein de l'académie (DAVA).

7. Intervention des professionnels et des CET

Sous la responsabilité des corps d'inspection, l'académie organisera des séances d'information sur l'évaluation et le Contrôle en Cours de Formation (CCF) à l'attention des tuteurs, des chefs d'entreprise du bâtiment volontaires et des Conseillers de l'Enseignement Technologique (CET).

L'académie veillera à ce que les établissements de formation professionnelle et technique, notamment les lycées des métiers du bâtiment, s'appuient sur les Conseillers de l'Enseignement Technologique (CET) pour participer à l'élaboration des sujets d'examens, aider à la passation des épreuves en CCF.

Les deux parties mettront tout en œuvre pour permettre à des professionnels du secteur de participer aux corrections et surveillance des examens concernant leur secteur.

L'académie informera régulièrement la fédération des réunions qu'elle organise à l'intention des CET.

En prévision de la prochaine de la mandature des CET (au 1^{er} janvier 2016), l'académie sollicitera la fédération sur des candidatures potentielles. Les parties s'engagent dans ce cadre à préparer au mieux la prochaine mandature notamment en revoyant les modalités et conditions d'accompagnement des CET nouvellement mandatés.

Par ailleurs afin de favoriser le rapprochement de la profession avec les établissements spécialisés dans le bâtiment, les parties s'engagent à favoriser l'intégration d'un professionnel de la fédération au sein du conseil d'administration des établissements.

8. Communication

Les expériences novatrices et le travail de fond des partenaires seront valorisés par des actions concertées auprès des médias et par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires.

Les cosignataires se tiendront informés des projets d'opérations pouvant entrer dans le champ de cette convention ou de tout dispositif nouveau pouvant faire l'objet d'avenants.

IV. MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par la fédération et l'académie.

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente, définira le plan d'actions à privilégier dans le cadre de la convention de partenariat.

Un ou des groupes techniques opérationnels, composés de représentants de chacune des parties signataires de la présente convention, seront chargés de sa mise en place.

1. Composition et mission du comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de la manière suivante :

- pour l'académie de Versailles :
 - le Recteur
 - les Délégués Académiques aux Enseignements Techniques (DAET)
 - le Délégué Académique à la Formation Continue (DAFCO)
 - le Chef du Service Académique de l'Information et de l'Orientation (CSAIO)
 - l'IEN et l'IA-IPR responsables de la filière
 - un chargé des relations école-entreprise
- pour la FFB Région Ile de France (78-91-95) :
 - le Président
 - le Président de la Commission Régionale Formation
 - le Chef de File formation initiale

- le Chef de File formation continue
- le Chef de File enseignement supérieur
- la Déléguée Générale
- la Responsable du Service Emploi Formation

Le comité de pilotage définira les actions prioritaires à mettre en œuvre chaque année.

Il se réunira une fois par an pour faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires et élaborer un plan d'actions pour l'année à venir. Les documents feront l'objet d'une diffusion large auprès des parties concernées par la présente convention.

2. Composition et mission des groupes techniques opérationnels

Les groupes techniques opérationnels s'appuieront sur la commission régionale formation. Un ou des groupes techniques opérationnels mettront en œuvre et suivront les actions arrêtées par le comité de pilotage. Ils se réuniront autant que de besoin et selon une configuration variable en fonction des actions à mettre en œuvre.

La composition du ou des groupes techniques opérationnels sera définie, au cas par cas, par les deux parties en comité de pilotage.

✓

V. DURÉE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle pourra être résiliée par l'académie ou par la fédération sous réserve d'un préavis de trois mois.

Elle pourra conduire à d'autres formes de collaboration que celles prévues, les principes généraux n'étant pas modifiés pour autant. Leurs aménagements éventuels proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes et arrêtés d'un commun accord feront l'objet d'un avenant.

Fait en 2 exemplaires originaux,

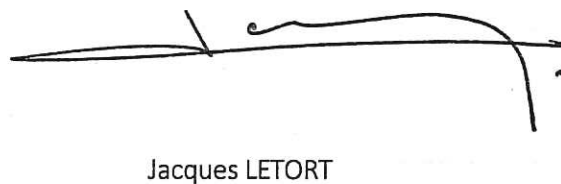
À Le Port Marly, le 1^{er} janvier 2015.

Le Recteur de l'académie de Versailles,
Chancelier des Universités



Pierre-Yves DUWOYE

Le Président de la FFB
Région Ile de France (78-91-95)



Jacques LETORT

